



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers votants : 23

KP / PA

2023-07-06 / 02

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, JF ORTEGA, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL,

ABSENTS : Ph LECLANT a donné procuration à Ch NAUDI,
M. PAMS,
S. RAFFARD a donné procuration à L. CAPELLI,
H. TAURAN,
N. FABRE,
E. MASSART,
S GODIN,
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS,
V. RIVIERE

OBJET : ESPACE COWORKING – TARIFICATION A COMPTEUR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint délégué aux finances, à la vie économique, à la transition digitale rappelle au conseil municipal la précédente délibération en date du 19 octobre 2022 approuvant les tarifs de l'espace coworking.

Afin de se prémunir des impayés, Monsieur STEPHANY propose de mettre en place les modalités suivantes :

- Lors du premier impayé, une mise en demeure de payer sera adressée aux débiteurs les invitant à régulariser à l'amiable leur situation ; L'accès à l'Atelier des projets leur sera refusé jusqu'au versement des sommes dues.
- Par ailleurs une caution de 150 € leur sera ensuite demandée pour les demandes de location de salles de l'atelier des projets qui interviendraient ultérieurement.
- La caution perçue sera libérée lors du versement des sommes dues pour la réservation
- En cas de défaillance des débiteurs, la caution sera retenue jusqu'au paiement des sommes dues

A compter de cet été, la collectivité va poursuivre ses travaux dans les salles énoncées ci-dessous. Dans cette démarche, il est proposé la modification des tarifs suivants :

- Salle 2 : 5 € par salle et par heure contre 3 €,
- Salle 4: 4 € par salle et par heure contre 2 €,
- Salle 11: 4 € par salle et par heure contre 3 €,
- Salle 38 : 50 € par plage horaire contre 40 €.

Afin de répondre à la demande et de faciliter l'outil de gestion de réservations des salles, Monsieur STEPHANY propose la modification des horaires suivants :

- Salle 38 : 8h-12h, 12h-17h, 17h-22h contre 8h-13h, 13h-18h, 18h-22h.

Les tarifs locataires ne sont pas impactés par ces changements.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Espaces	Horaire/forfaitaire	Tarifs locataire	Tarifs non locataire
Openspace et bureau silencieux	Par demi-journée	5 €	5 €
Openspace et bureau silencieux pour les étudiants	Par demi-journée	2.50 €	2.50 €
Location d'un bureau open space	Au mois	150 €	150 €
Location d'un bureau open space lorsque l'espace est fermé plus de 4 jours ouvrables dans le mois pour des besoins municipaux.	Au mois	130 €	130 €
Salle 2	Par heure	3 €	5 €
Salle 4	Par heure	2 €	4 €
Salle 11	Par heure	2 €	4 €
Salle 17	Par heure	3 €	7 €
Salle 18	Par heure	3 €	7 €
Salle 38	Par plage horaire : 8h-12h, 12h-17h, 17h-22h	Non applicable	50 €
Salle 38	Par heure	5 €	Non applicable
Badge	Par unité	5 €	5 €
Privatisation de la salle détente	Soirée : 18h-22h	200 €	200 €
Privatisation du coworking	Week-end : Vendredi 18h au Samedi 22h	500 €	500 €
Caution pour toute location de l'atelier des projets concernant les débiteurs ayant reçu une mise en demeure de payer	150 €	150 €	150 €

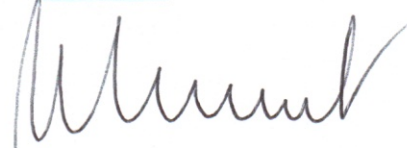
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOU